

Entreprendre

avec l'agglomération

MUSCLEZ VOTRE ACTIVITÉ AVEC LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT



**L'agglomération et la région
Bretagne vous accompagnent
financièrement pour investir
dans votre activité**

› embellissement de votre vitrine, achat de
nouveau matériel, création d'un site Internet...

› entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh

PASS Commerce et artisanat



GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



> VOUS ÊTES :

commerçant, artisan, créateur, repreneur
ou en développement d'activité

> VOTRE ENTREPRISE EST INSTALLÉE :

dans le centre-bourg d'une commune de moins
de 15 000 habitants située dans l'agglomération
ou dans les quartiers de Kercado et Menimur à Vannes

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et
la région Bretagne vous accordent, sous conditions
d'éligibilité, **une subvention pouvant aller jusqu'à
7 500 €** pour vos investissements
(travaux immobiliers, équipements de production,
investissement numérique, matériels permettant
de réduire les impacts environnementaux...)

> modalités et critères sur :

entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh

Nous contacter :

Direction de l'économie, l'emploi, la formation et
l'innovation

Service développement commercial

> economie@gmvagglo.bzh / 02 97 68 70 69

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Parc d'Innovation Bretagne Sud II

30 rue Alfred Kastler - CS 70206

56006 VANNES CEDEX